

Synthèse de Dossier Technique

Concernant le Dossier Technique du 14 octobre 2024 PARQ/002 C - N° 2023.324.1288



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Gamme de parquet massif en chêne Naofloor®

Épaisseurs 20-22 mm et 14 mm

Assemblage spécifique

Pour une pose flottante sur sous-couche

Systèmes de finition huilée et vernie

Ce document constitue la synthèse du Dossier Technique FCBA correspondant à une évaluation du produit en date du 30/09/2024, à partir de l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais, les documents fournis par le fabricant et les textes réglementaires applicables en France. Cette synthèse résume les essais et conclusions présentés dans le Dossier Technique PARQ/002 B (N° 2023.324.1274). Seul le Dossier Technique dans son intégralité fait foi en ce qui concerne l'évaluation menée.

Cette synthèse ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

Produits évalués :

- Une gamme de parquet massif en chêne dont l'épaisseur est voisine de 20-22 mm, dont la largeur maximale est 170 mm, système de finition huilée et en système de finition vernie,
- Une gamme de parquet massif en Chêne de même type, d'épaisseur voisine de 14 mm dont la largeur maximale est 130 mm, système de finition huilée et en système de finition vernie.

naofloor



Campagne expérimentale :

- Etude des caractéristiques générales et du Marquage CE des lames de parquet,
- Etude des caractéristiques dimensionnelles des lames 130 mm x 14 mm selon EN 13226,
- Etude des caractéristiques dimensionnelles des lames 170 mm x 20 mm selon EN 13226,
- Etude des caractéristiques des sous-couches liège caoutchouc Or Silence d'épaisseurs 2 mm et 4 mm,
- Etude des systèmes lames 130 mm x 14 mm et sous-couche en pose flottante sous sollicitations hygrothermiques, essais selon DTU 51-11 partie CGM,
- Etude des systèmes lames 170 mm x 20 mm et sous-couche en pose flottante sous sollicitations hygrothermiques, essais selon DTU 51-11 partie CGM,
- Etude des systèmes d'assemblage par essai de détermination de l'action d'une chaise à roulettes selon ISO 4918,
- Etude aptitude à l'usage relative aux performances des finitions du système de revêtement de sol en pose flottante en Chêne massif finition huilée, finition vernie, finition vernie Dragon, rapportée aux exigences de NF B 53669,
- Caractérisation des émissions de composés organiques volatiles (COV) selon le Décret n°2011-321 du 23 mars 2011, du revêtement de sol en chêne massif finition huilée, finition vernie, finition vernie Dragon,
- Caractérisation par essai d'isolation acoustique du système parquet Naofloor et sous-couche Or Silence ; et caractérisation de la sous-couche par mesure de raideur dynamique.

Conclusions principales :

- Les lames de parquet Naofloor® permettent la réalisation d'ouvrages de parquet répondant aux attentes et exigences des règles de l'art en vigueur (NF DTU 51.11 pour la pose flottante, et NF DTU 51-2 pour la pose collée),
- Les lames de parquet Naofloor® sont conformes aux exigences générales et aux exigences dimensionnelles définies dans la norme EN 13226 « Planchers en bois - Éléments de parquet massif avec rainures et/ou languettes », les lames Naofloor® présentent un usinage spécifique en rive et en bout,
- Les lames de parquet Naofloor® présentent un marquage CE et une déclaration de performance basée sur la norme harmonisée EN 14342. On relève en particulier un classement en réaction au feu Cfl-S1 pour le parquet massif Chêne épaisseur 20 mm, assemblage par verrouillage destiné à une pose flottante sur sous-couche liège caoutchouc,
- Le système de parquet massif Naofloor® à assemblage par verrouillage et sous-couche liège caoutchouc 2 mm ou 4 mm d'épaisseur est conforme aux exigences de stabilité décrites dans le DTU 51-11 partie CGM, et ce pour les parquets de largeur inférieure ou égale à 170 mm, d'épaisseur comprise entre 14 mm et 22 mm et d'éclatement inférieur à 9,3, dans des conditions de mise en œuvre strictement conformes au DTU 51-11. Notamment les conditions hygrométriques seront comprises strictement entre 40% et 60%. Il y aura lieu de respecter les conditions d'hygrométrie de l'air décrites dans le DTU 51-11 tant au moment de la mise en œuvre du parquet, que durant sa vie en œuvre,
- Le système de parquet massif Naofloor® à assemblage par verrouillage huilé ou vernis de largeur inférieure ou égale à 150 mm, d'épaisseur comprise entre 14 mm et 22 mm et d'éclatement inférieur à 9,3 et sous-couche liège caoutchouc 2 mm d'épaisseur est compatible pour une mise en œuvre sur sol chauffant dans les conditions décrites dans le DTU 51-11,
- Les systèmes de parquet en finition huilée, en finition vernie et en finition vernie Dragon et mis en œuvre en pose flottante avec la sous-couche liège 2 mm ou la sous couche liège 4 mm, présentent une aptitude pour une classe d'usage 34, et pour une classe de réparabilité R4 ou R8, dans le respect des conditions de protection, d'entretien et de rénovation de tout parquet telles que définies dans le DTU 51-11 pour une pose flottante, et dans le guide d'entretien réalisé par DESCHAUMES,
- Compte tenu du caractère innovant du produit, comme c'est d'usage dans le cadre des produits innovant de revêtement de sol, il sera tout d'abord prescrit pour des locaux de classe d'usage 33, en attendant un plus grand nombre de retours d'expérience avant de le prescrire pour des locaux de classe d'usage 34. Une vérification de la tenue des parquets sous charge pourrait être nécessaire pour les locaux de classe d'usage 34,
- Les systèmes de finition huilés, vernis et vernis dragon présentent un classement A+, après caractérisation des émissions de composés organiques volatiles (COV) selon le Décret n°2011-321 du 23 mars 2011,
- Caractérisation acoustique d'un système de parquet Naofloor épaisseur 14 mm, et caractérisation acoustique d'un système de parquet Naofloor épaisseur 20 mm dans les deux cas sur sous-couche Néopur Orsilence 2 mm en pose flottante sur une dalle support en béton d'épaisseur 140 mm, du point de vue :
 - De l'amélioration de l'isolation au bruit aérien ΔR ,
 - De l'amélioration de l'isolation au bruit de choc ΔL ,
 - De la sonie perçue dans la pièce où est installé le système de revêtement de sol.
- Système de parquet Naofloor épaisseur 20 mm sur sous-couche Néopur Orsilence 2 mm en pose flottante présente un ΔL de 18 dB,
- Système de parquet Naofloor épaisseur 14 mm sur sous-couche Néopur Orsilence 2 mm en pose flottante présente un ΔL de 19 dB.

Particularités des lames de parquet Naofloor® :

- Les lames de parquet massif **Naofloor®** sont des lames de parquet aux exigences générales et aux exigences dimensionnelles définies dans la norme EN 13226 « Planchers en bois - Éléments de parquet massif avec rainures et/ou languettes », les lames Naofloor® présentent un usinage spécifique en rive et en bout permettant leur montage et leur démontage de façon aisée,
- Les systèmes de parquet en finition huilée, en finition vernie et en finition vernie Dragon et mis en œuvre en pose flottante avec la sous-couche liège 2 mm ou la sous couche liège 4 mm, présentent une aptitude pour une classe d'usage 34, et pour une classe de réparabilité R4 ou R8, dans le respect des conditions de protection, d'entretien et de rénovation de tout parquet telles que définies dans le DTU 51-11 pour une pose flottante, et dans le guide d'entretien réalisé par DESCHAUMES,
- Compte tenu du caractère innovant du produit, comme c'est d'usage dans le cadre des produits innovants de revêtements de sol, il sera tout d'abord prescrit pour des locaux de classe d'usage 33, en attendant un plus grand nombre de retours d'expérience avant de le prescrire pour des locaux de classe d'usage 34. . Une vérification de la tenue des parquets sous charge pourrait être nécessaire pour les locaux de classe d'usage 34.

Synthèse de Dossier Technique émise le 14/10/2024

Pour le compte de la société :

DESCHAUMES
330 Route de Saint Amand
18210 SAINT PIERRE LES
ETIEUX
FRANCE

<https://www.deschaumes.com/>

Sur la base du DT PARQ/002 B (N°2023.324.1274)

naoflør

FCBA à Bordeaux

Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
www.fcba.fr



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Dossier suivi par Christiane DEVAL

☎ : 05.56.43.63.26

christiane.deval@fcba.fr

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christiane Deval.